



BILAN DE COMPÉTENCES

Se (re)découvrir
Explorer les possibles
Sortir de l'impasse

avec une consultante professionnelle

Stéphanie Cavard - 06 44 68 69 47
7 avenue Paul Bérard 43000 Espaly-Saint-Marcel
cavard.stephanie@gmail.com



Espace détente
Développement personnel



Formations
Qualité certifiée



Plus d'info :

www.latelierdeschats43.fr



Avec une consultante professionnelle, une méthode et des outils mis à votre disposition, vous allez dégager des pistes d'évolution et prendre les bonnes décisions.

Objectifs

- Analyser votre parcours professionnel et personnel
- Inventorier toutes vos compétences
- Trouver une orientation et un financement de formation si besoin
- Rebondir face aux situations stressantes et aux difficultés de la vie
- Construire un projet en accord avec votre potentiel et le marché du travail
- Gérer votre carrière, dynamiser vos ressources intérieures
- Et pourquoi pas : créer votre entreprise !

Méthode et outils

Il s'agit de vous diriger concrètement vers une nouvelle voie. Un bilan de compétences réussi est un bilan où vous avez découvert d'autres métiers, et découvert sur vous-même.

Pour l'essentiel, les outils et méthodes utilisés sont :

- des entretiens individuels basés sur l'encouragement et la recherche de solutions
- des tests et des questionnaires sur les intérêts, les valeurs...
- des ressources numériques accessibles par internet et le PC à disposition
- des enquêtes métiers et au moins une période d'immersion en entreprise pour faire le bon choix
- la remise d'une synthèse écrite. Ce document reste la propriété du bénéficiaire et n'est pas transmis à l'employeur.

Durée et modalités

Le bilan de compétences est un accompagnement de 2 à 3 mois : jusqu'à 24 heures de rendez-vous individuels sont programmées en fonction de votre besoin. Un temps de travail personnel complémentaire est demandé en dehors des rendez-vous.

Vous pouvez bénéficier d'un bilan de compétences si vous êtes salarié du secteur privé, public, ou demandeur d'emploi.

Le bilan de compétences est une démarche personnelle et volontaire. Si vous choisissez de mobiliser vos droits à la formation, et de le faire en dehors du temps de travail, vous n'êtes pas tenu(e) d'informer votre employeur de votre démarche.

Coût et financement

Financement via vos droits à la formation :

- compte CPF
- caisse de formation continue de votre employeur (OPCO)

ou financement personnel possible.

Tarifs sur le site : www.latelierdeschats43.fr



Choisissez **L'Atelier des Chats** pour votre bilan de compétences !

Conseillère en évolution professionnelle diplômée et qualifiée, je travaille depuis 15 ans auprès des salariés et des demandeurs d'emploi. J'accompagne aussi les entreprises dans leurs recrutements : vous pourrez bénéficier de mon réseau local, et de mon expertise dans le domaine de la formation continue.

J'ai créé un lieu dédié à la réflexion... et à la relaxation. Dans cet espace unique, vous croiserez des chats et des chatons issus de refuges, qui attendent une famille. Venez prendre un café pour découvrir : on vous attend !